

Délibération n°
2023.007

Séance du 21/02/2023
N° ordre : 05



Nombre de membres

- En exercice : 9
- Présents : 6
- Excusés : 3
- Votants : 8
dont 2 pouvoirs

**VOTE : délibération
adoptée avec**

POUR 8 voix
CONTRE 0 voix
ABSTENTION 0 voix

OBJET :

**ATTRIBUTION
D'AIDES SOCIALES**

**Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)
de Saint-Pantaléon-de-Larche**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le vingt et un février deux mil vingt-trois à 18 h 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 13 février 2023

PRESENTS : Alain LAPACHERIE, Dominique BORDEROLLE, Élisabeth DEJEAN, Sophie FAGLAIN, Nadine FEUILLADE, Éric ESCLAFER.

EXCUSES : André CHASTAN (pouvoir donné à Éric ESCLAFER), Marie-Odile MORIN, Lydie FERNANDES (pouvoir donné à Dominique BORDEROLLE).

SECRETARE : Élisabeth DEJEAN

Vu la délibération du conseil d'administration n° 2020.015 du 30/11/2021 approuvant le règlement communal d'aide facultative.

Considérant le règlement communal d'aide sociale facultative ainsi approuvé ;

Vu les dossiers de demandes d'aides proposés par l'Assistante sociale ;

Vu l'exposé de Madame la Vice-présidente du C.C.A.S sur ces dossiers ;

Au vu des éléments des dossiers et après les avoir examinés, le C.C.A.S :

- DECIDE d'attribuer les aides financières suivantes :

N° Bénéficiaire	Objet de la demande	Montant attribué	VERSEMENT DIRECT AU CREANCIER
AS2023/001	Loyer	416,33 €	COPROD
AS2023/002	Réparation auto	305,62 €	PERICAUD AUTO SAS
	Eau	165,47 €	SUEZ
	La mise en place d'un suivi budgétaire est demandée.		
AS2023/003	Gaz	438,00 €	GAZ TARIF Réglementé

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 24/02/2023

Date de télétransmission
en préfecture : 24/02/2023

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 21 février 2023,

Le Président,



Alain LAPACHERIE